

## **PRIX Annie Semal-Lebleu 2023**

### **Organisme responsable : ALEFPA**

Association pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie  
Centre Vauban – Bât. Lille - 199 / 201 rue Colbert  
59003 LILLE CEDEX

**Genre** : Deux prix récompensant une thèse de doctorat seront décernés.

**Nature du prix** : 1500 € pour chaque prix.

Les prix sont décernés en juin de chaque année au cours de l'Assemblée Générale de l'association. Une rencontre entre les lauréat-e-s et les partenaires du prix est organisée la veille de l'Assemblée Générale, afin de permettre un échange approfondi sur les travaux primés.

Les lauréat-e-s s'engagent à rédiger une note de synthèse, à paraître dans la « Chaîne d'union », journal de l'Alefpa et à communiquer une courte vidéo de présentation, consultable sur le site internet de l'Alefpa.

**Objet** : Les travaux devront concerner les personnes connaissant des difficultés à caractère social ou présentant un handicap physique ou psychique. Ils traiteront de l'éducation ou de la formation, des modalités d'accompagnement, des soins à leur apporter... Ils envisageront notamment les moyens susceptibles de favoriser la prévention, l'accession de ces publics à l'autonomie ou leur statut de citoyen dans la société. Les disciplines concernées sont les sciences de l'éducation, la psychologie, la sociologie, les sciences politiques, les disciplines médicales, l'architecture, la médiation culturelle...

Un partenariat avec le-la candidat-e et/ou le laboratoire dont il-elle est issu-e, pourra être proposé. Les personnels de l'Alefpa sont autorisés à concourir.

**Règlement** : La thèse aura été soutenue dans les deux années précédant la date limite du concours, et sera rédigée obligatoirement en français. Dans un premier temps, les auteur-e-s adresseront une présentation de leur travail résumé en 4000 signes maximum. Elle sera accompagnée d'une lettre de candidature au concours mentionnant les noms et coordonnées de l'auteur-e, indiquant les finalités de la recherche menée et ses applications potentielles, ainsi que d'une lettre du-de la directeur-trice de thèse ou du-de la Président-e du jury de thèse précisant les qualités du travail. Un premier jury se réunira afin de présélectionner les travaux qui seront le plus en adéquation avec les valeurs défendues par la Charte de l'Alefpa.

Dans un deuxième temps, les candidat-e-s sélectionné-e-s par ce premier jury seront avisé-e-s afin qu'ils-elles transmettent leur ouvrage complet.

**Jury** : Il est composé de personnalités reconnues dans les domaines scientifiques concernés qui sont membres du Conseil Scientifique de l'Alefpa, du bureau de l'Alefpa (C. de Singly), et éventuellement expert-e-s invité-e-s.

**Critères de sélection** : La sélection des lauréats est fondée sur l'ensemble des critères suivants : Le respect des critères d'éligibilité et de recevabilité, l'adéquation avec les valeurs défendues par la Charte de l'Alefpa, les applications potentielles pour l'Alefpa.

**Calendrier** : lancement en avril 2023 ; retour des dossiers pour le 15 août 2023 au plus tard à [conseil.scientifique@alefpa.asso.fr](mailto:conseil.scientifique@alefpa.asso.fr). Pour les candidat-e-s sélectionné-e-s, transmission de la thèse pour le 30 septembre au plus tard (une version numérique à [conseil.scientifique@alefpa.asso.fr](mailto:conseil.scientifique@alefpa.asso.fr)).